



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 18 octobre 2019 portant désignation des membres du conseil académique de l'éducation nationale dans l'académie de Lille

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L234-1 à L234-8 ;

Vu le décret n° 91-106 du 25 janvier 1991 relatif à l'extension à l'enseignement supérieur de la composition et des attributions des conseils de l'éducation nationale dans les académies ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 30 juin 2021 du ministère de l'intérieur portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 6 avril 2020 portant nomination de monsieur Laurent BUCHAILLAT en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France à compter du 20 avril 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2019 modifié portant composition des membres du conseil académique de l'éducation nationale dans l'académie de Lille ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2021 portant délégation de signature à monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu la désignation du conseil régional, en date du 3 août 2021 ;

Vu la désignation de la FSU, en date du 16 août 2021 ;

Vu la désignation du conseil départemental du Nord, en date du 17 août 2021 ;

Vu la désignation du conseil départemental du Pas-de-Calais, en date du 24 août 2021 ;

Vu la désignation de la FCPE du nord, en date du 7 septembre 2021 ;

Sur propositions conjointes de la rectrice de l'académie de Lille et du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1 : l'article 3-I-1 de l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2019 susvisé est modifié comme suit :

1) 8 conseillers régionaux désignés par le conseil régional

Titulaires

Madame Manoëlle MARTIN
Monsieur Jean-Paul MULOT
Madame Mady DORCHIES
Monsieur Ludovic ROHART
Madame Elisabeth GONDY
non communiqué
Madame Laurence BARA
Monsieur Yannick BROHARD

Suppléants

Monsieur Anthony JOUVENEL
Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE
Madame Nadège BOURGHELLE-KOS
Monsieur Gislain TETARD
Monsieur Frédéric LEFEBVRE
non communiqué
Madame Huguette FATNA
Madame Sandrine GOMBERT

Article 2 : l'article 3-I-2 de l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2019 est susvisé est modifié comme suit :

2) 8 conseillers départementaux désignés par les conseils départementaux du nord et du pas-de-calais

Pour le conseil départemental du nord

Titulaires

Madame Marie CIETERS
Madame Anne VANPEENE
Madame Josyane BRIDOUX
Madame Sylvie LABADENS

Suppléants

Madame Sylvie CLERC
Madame Monique EVRARD
Madame Christine DECODTS
Monsieur Yannick CAREMELLE

Pour le conseil départemental du pas-de-calais

Titulaires

Monsieur Benoît ROUSSEL
Madame Blandine DRAIN
Madame Cécile YOSBERGUE
Madame Maïté MULOT-FRISCOURT

Suppléants

Madame Maryse CAUWET
Monsieur Laurent DUPORGE
Monsieur François LEMAIRE
Madame Denise BOCQUILLET

Article 3 : l'article 3-II-1 de l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2019 susvisé est modifié comme suit :

1) 15 représentants des personnels des services administratifs et des établissements scolaires dont un représentant au moins des personnels enseignants exerçant ses fonctions dans les classes post-baccalauréat des lycées.

d) fédération syndicale unitaire (FSU) :

Titulaires

Madame Catherine PIECUCH
Monsieur Thierry QUETU
Monsieur David BLOTHIAUX
Madame Emilie JANKOWIAK
Madame Véronique PRUVOT

Suppléants

Monsieur Jérôme PANNIER
Madame Stéphanie RENAULD
Madame Tiphaine COLIN
Monsieur Jacques ALEMANY
Monsieur Vincent PERLOT

Article 4 : l'article 3-III-1 de l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2019 susvisé est modifié comme suit :

1) 7 parents d'élèves et 3 étudiants

a) fédération des conseils des parents d'élèves – FCPE

Titulaires

Monsieur François PINCHEMEL
Monsieur Jérôme KLUZA
Monsieur Jean-Yves GUEANT

Suppléants

Madame Corinne MASSE
Monsieur Jean LILI
Madame Christelle SANDT

Sont mentionnées, en gras, les modifications apportées.

Le reste de l'arrêté demeure inchangé.

Article 5 : le secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France, le secrétaire général de la préfecture du Nord, la rectrice de l'académie de Lille et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Nord et du Pas-de-Calais, et de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **27 SEP. 2021**

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général
pour les affaires régionales



Laurent BUCHAILLAT

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.